

DEPARTEMENT DE HAUTE SAVOIE

THONON AGGLOMERATION

ELABORATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DU LYAUD

PLAN N°

3b

CHEF-LIEU ET ALENTOURS

PHASE	APPROBATION	Octobre 2018	Ech : 1/2500°
DATE	PHASE	PROCEDURE	Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération de Thonon Agglomération en date du 30/10/2018, approuvant l'élaboration du P.L.U. du Lyaud.
19/07/1999	Approbation	P.O.S.	
05/01/2015	Prescription	Elaboration P.L.U.	
30/10/2018	Approbation	Elaboration P.L.U.	

Iudovic Beau
Patrice Grand
Alain Vuilleuz
04 30 26 11 67
www.atelier-axe-architectes.com

atelier axe
architectes

LEGENDE

Zone d'urbanisation de forte densité du centre historique

Zone d'urbanisation de forte densité

Zone d'urbanisation de moyenne densité

Zone d'urbanisation de moyenne densité sur captage rapproché

Zone d'urbanisation d'équipements publics et d'intérêt collectif

Zone d'urbanisation future de forte densité, insuffisamment équipée

Zone d'urbanisation future de moyenne densité, insuffisamment équipée

Zone d'urbanisation future de moyenne densité, insuffisamment équipée sur captage rapproché

Zone à urbaniser par décision du Conseil Municipal avec modification ou révision du PLU et respect des destinations fixées au rapport de présentation si elles existent

Zone d'équipements publics et d'intérêt collectif, insuffisamment équipée

Zone agricole

Zone agricole paysagère

Zone agricole sur captage rapproché

Zone de la carrière

Zone de la carrière sur captage rapproché

Zone d'accueil des gens du voyage

Zone naturelle et forestière

Zone naturelle d'équipements publics et sportifs

Zone naturelle de protection des captages, périmètre rapproché

Zone naturelle de protection des captages, périmètre immédiat

Zone naturelle de protection des zones humides touristiques et de loisirs

Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.113-1° du C.U.
Nous, les espaces boisés ne sont pas classés

- sur une profondeur de 10m de part et d'autre de toutes les voies communales et départementales;
- sur une profondeur de 5m de part et d'autre de toutes les voies communales et départementales;
- sur une profondeur de 10m de part et d'autre de l'axe des cours d'eau;

Eléments de paysage repérés au titre de l'article L.151-19° du C.U.

Zone humide repérée au titre de l'article L.151-23° du C.U.

Bâtiments ou monuments repérés au titre de l'article L.151-19° du C.U. (patrimoine)

Emplacements réservés

Bâtiments agricoles

Corridor écologique terrestre (SCOT du Chablais)

Recul par rapport à l'axe de la route départementale

Secteur soumis à orientation d'aménagement (se reporter au cahier "Orientations d'aménagement")

Secteur soumis à orientation d'aménagement avec emplacement réservé pour opération de mixité sociale (L.151-15° du C.U.)

Cheminements piétons repérés au titre de l'article L.151-19° du C.U.

Aléas naturels :
(se reporter ultérieurement à la carte des aléas naturels dans le dossier communal synthétique)

Aléas forts (crues torrentielles)

Aléas forts

Aléas moyens

Permis de démolir : Il est obligatoire pour les bâtiments repérés au titre de l'article L.151-19° du code de l'urbanisme.

Risque d'exposition au plomb : Classement de la commune en zone prioritaire dans l'élaboration du risque d'exposition au plomb.

N° de référence	DESTINATION	LOCALISATION	SUPERFICIE ou LONGUEUR	BENEFICIAIRE Collectivité ou Service Public
VOIRIES ET CHEMINEMENTS				
1	Elargissement du chemin des Derrys	Chef-lieu	60 ml	Commune
2	Aménagement et sécurisation de la route de Prelaz	Route de Prelaz	57 ml	Commune
3	Elargissement du chemin du Voua du Chin	Trossy	94 ml	Commune
4	Elargissement du chemin des Trois Parieux	Les Parieux	126 ml	Commune
6	Elargissement de la route de Trossy et sécurisation	Trossy	35 ml	Commune
9	Aménagement et sécurisation carrefour chemin des Jardins et rue du Sainthon	Chef-lieu	47 m²	Commune
10	Sécurisation route de Trossy	Trossy	24 ml	Commune
11	Elargissement chemin des Sources et sécurisation carrefour route de Trossy	Trossy	73 ml	Commune
13	Création d'un chemin piéton de 3m de large après fin de l'exploitation et remise en état de la carrière	Route de l'Ermitage	960 ml	Commune
14	Sécurisation du carrefour du quart d'Avaux	Chef-lieu	25 m²	Commune
EQUIPEMENTS PUBLICS				
5	Aménagement d'un espace public végétalisé	Chef-lieu	2 856 m²	Commune
7	Aménagement d'un parking et espace vert d'entrée de ville	Chef-lieu	784 m²	Commune
8	Aménagement d'un parking	RD 35	557 m²	Commune
12	Aménagement d'un parking	Route des Catelins	787 m²	Commune

